



Vol à l'étalage dans un supermarché

Par **Lola**, le **22/01/2009** à **18:48**

Bonjour,

J'ai été interpellé à la sortie d'une caisse de Carrefour pour un vol de maquillage pour la somme de 35 euros. J'ai été emmené dans une salle par le personnel de sécurité, j'ai reconnu les faits, j'ai signé un document et réglé les articles volés.

Sur ce document il était indiqué et les vigiles me l'ont bien dit que je pouvais écrire sous 15 jours au procureur de la République puisque ce document allait lui être envoyé (je suppose qu'il s'agit d'une plainte comme il me l'ont dit).

Que va-t-il se passer ensuite ?

Qu'est-ce que je risque ?

Ce document c'est pour faire peur ou s'agit-il vraiment d'une plainte ?

Merci de vos réponses, j'ai honte et je me sens mal, je ne sais pas ce que je risque. J'ai peur d'une convocation, je ne veux pas que mon ami tombe sur ce courrier.

Merci d'avance.

Par **frog**, le **22/01/2009** à **19:13**

[citation]Ce document c'est pour faire peur ou s'agit-il vraiment d'une plainte ?

[/citation]

Il s'agit d'un formulaire de plainte simplifiée qui est effectivement transmis systématiquement

au parquet.

[citation]Qu'est-ce que je risque ?[/citation]

Ca va du classement sans suite (pas de conséquences, mais possibilité de poursuites en cas de récidive) à la convocation au tribunal (décision variable) en passant par une convocation pour un rappel à la loi (on vous tire les oreilles et vous donne une seconde chance, les poursuites sont réengagées en cas de récidive).

Par **Lola**, le **22/01/2009** à **21:06**

Merci beaucoup pour ta réponse et surtout de ne pas me juger.

Est-ce qu'écrire au procureur non pas pour me justifier mais pour dire à quel point je regrette mon geste peut jouer en ma faveur ou vaut-il mieux que je m'abstienne ?

La convocation est-elle longue s'il y a convocation ? En cas de classement sans suite comment le saurais-je ?

J'ai beaucoup de questions mais je panique.

Merci

Par **citoyenalpha**, le **23/01/2009** à **02:30**

Bonjour

si c'est votre premier vol aucun risque le procureur classera l'affaire vu que les réparations du préjudice ont été faites (remise de l'article ou son paiement).

Trop de travail dans les Parquets et tribunaux et les sanctions qui pourraient être prononcées par un tribunal en cas de comparution ne sont pas assez importantes pour engager des frais de justice.

Attention vous serez toujours fiché auprès des services du Parquet et en cas de récidive les poursuites sont assurées.

Restant à votre disposition.

Par **frog**, le **23/01/2009** à **03:01**

Sous réserve de surprises... Faut que je remette la main sur un article du Canard Enchaîné qui relatait qu'un client a été traîné jusqu'au tribunal pour vol pour un préjudice de 77 centimes d'euro suite à une consommation de fruits dans la surface de vente.

Par **citoyenalpha**, le **23/01/2009** à **03:10**

mdr mdr!!!

et le juge il en a pensé quoi!

dans ces cas moi c'est coupable et amende de 0.77 centimes.

Faut pas pousser. Il existe des procédures simplifiées pour ce genre d'affaire.

Cà c'est le genre de la juridiction de la Creuse.

On en revient au problème d'inégalité des jugements rendus suivant la juridiction qui le prononce.

Petit tribunal = peu d'affaire = petit délit poursuivi "on a tout notre temps fais toi la main mon petit adjoint"

Grand tribunal = bcp d'affaire = grand délit poursuivi "pas le temps pour les petits on délègue à l'adjoint."

Par **Lola**, le **23/01/2009** à **07:55**

Mais dois-je écrire au procureur ou pas pour expliquer que je regrette mon geste et que j'ai honte de ce que j'ai fait?

C'est le personnel de sécurité qui m'a expliqué que j'avais 15 jours pour le faire si je le voulais. Sur plusieurs forum, des personnes ont reçu une convocation après un vol ausi petit qu'ils soit et même après avoir réglé les articles. J'ai donc une chance d'être convoqué. Mais justement est-ce que ma lettre peut m'éviter la convocation ?

Et une autre question également, mon employeur sera-t-il prévenu de ce genre de chose ? Je suis déjà en CDI, y a-t-il un risque ?

Par **nico59760**, le **23/01/2009** à **19:14**

bonjour aujourd'hui j'avais emprunter des outils sur mon lieu de travail amis avait oublier de les rendre en partant et je suis retourné cette après midi les rendre qu'est-ce que je risque merci

Par **citoyenalpha**, le **24/01/2009** à **06:57**

Bonjour,

[citation]Mais justement est-ce que ma lettre peut m'éviter la convocation ?
[/citation]

Si ça peut vous soulager. Quand à savoir quelles vont être les suites données à votre affaire par tel procureur alors là désolé mais nous ne sommes pas encore devin.

Nous vous avons donné les cas généraux après comme le précise frog tout est possible. Qui vol un oeuf vol un beuf ne dit on pas?

[citation]Et une autre question également, mon employeur sera-t-il prévenu de ce genre de chose ? Je suis déjà en CDI, y a-t-il un risque ?[/citation]

Non votre employeur ne sera pas prévenu.

Dîtes vous bien que vous êtes un cas parmi des milliers. plus de 3 millions de plainte en 2008 alors vous pouvez imaginer le travail dans les Parquets. Ils ont vraiment pas de temps à perdre.

Tout changera si vous commettez un nouveau délit. Alors là le Parquet risque de ne pas prendre des gants

Par **Lola**, le **24/01/2009** à **12:00**

Merci pour vos réponses, je pense envoyer quand même la lettre.

Je n'ai plus qu'à croiser les doigts. Je vous tiendrais au courant s'il y a une suite.

Si je peux renseigner quelqu'un d'autre....

Merci encore.

Par **frog**, le **24/01/2009** à **12:16**

Pour relativiser un peu, même si parfois y'a des poursuites pour des cacahuètes, ça reste peu dramatique quand ça arrive. Le but du jeu est de dissuader de recommencer et pourvu qu'on fasse son mea culpa, mis à part un coup de pied au cul sous forme d'amende (pas la mer à boire) ou de TIG (quelques heures n'ont jamais tué personne), on ne risque pas grand chose si on en est à sa première fois.

Bref, pas de quoi faire des insomnies. Quant à votre petit ami, pourquoi ne pas jouer franc jeu ? On fait tous des conneries un jour, il y a de quoi rougir quand on y repense, mais de là à le cacher ? Une fois que c'est confessé, ça devient nettement moins dramatique et ça fait une histoire à raconter lors des dîners entre amis. ;-) Moi ma chère et tendre me dit souvent sur le ton de la plaisanterie que si elle n'a pas de nouvelles de moi le week-end, elle ne va pas s'inquiéter parce qu'elle sait qu'il y a des chances que je sois en garde à vue, allusion humoristique à une visite involontaire de 12h d'un commissariat parisien il y a plusieurs mois. Il vaut mieux dédramatiser et rire de ses propres bêtises. Le tout est de retenir la leçon et de ne pas recommencer.

Par **Lola**, le **24/01/2009** à **13:00**

Je pense que je vais méditer un peu sur tout ça, il m'est encore difficile d'assumer ce que j'ai fait, j'ai trop honte mais pourtant le fait est là, j'ai volé alors il faut assumer.
Et puis comme vous me l'avez dit, même s'il y a poursuites, étant donné que c'est la première fois que j'ai à faire avec la justice, ça ne sera pas grand chose, une amende peut être c'est vrai que c'est pas dramatique, elle ne devrait non plus être énorme pour la somme que j'ai volé ou une remontrance, ça ne me fera pas de mal même si la leçon est retenue maintenant.

Merci beaucoup pour les infos et les conseils.

Par **citoyenalpha**, le **25/01/2009** à **01:33**

Bonjour

voilà exactement. Votre affaire représente pour la société un brin de paille dans une motte. Le tout est de ne pas recommencer.

2 dictons

l'erreur est humaine

faute avouée faute à moitié pardonnée

Bonne continuation

Par **Lola**, le **25/01/2009** à **11:10**

Merci encore, j'ai bien compris vos conseils et vos réponses soulagent ma conscience.
Une chose est sûre, c'est que je ne recommencerais pas.
MERCII!!!

Par **cocarpentier**, le **27/01/2009** à **13:21**

Bonjour,

Je viens de lire vos messages et je viens de connaître la même chose que vous et je suis d'ailleurs dans le même état. J'ai honte et peur. Aussi je voulais savoir si depuis vous avez été inquiétée ? si oui que c'est-il passé ? Cela m'aiderai je crois peut-être à me préparer. En tout cas j'espère sincèrement que cela en restera là pour vous comme pour moi.

Cordialement.

Par **Lola**, le **27/01/2009** à **14:12**

Cela s'est passé il y a même pas une semaine me concernant donc je n'ai pas de nouvelles, je pense que la plainte à tout juste du être envoyée au procureur.

En tout cas me concernant, j'ai envoyé une lettre au procureur pour dire à quel point je regrettais, que j'avais honte et que je recommencerais plus parce que je sais que je n'ai pas respecté la loi et que la leçon était plus que retenue.

Je ne sais pas si la lettre servira à quelque chose, en tout cas elle soulage ma conscience et c'était mon droit de le faire comme me l'ont précisé les vigiles du magasin.

Je me dis qu'en lisant cette lettre, le procureur verra que j'ai retenue la leçon et puis en plus il n'y a eu aucune perte pour le magasin comme j'ai payé les articles mais je ne sais vraiment pas ce qui va se passer. Tout ce que j'espère c'est éviter la convocation alors j'ai mis toutes les chances de mon côté.

Je peux vous tenir au courant des évènements s'il y a.

J'espère également que tout ça en restera là pour vous comme pour moi. Tenez moi au courant!!! Je ne connaît pas la suite s'il y a, ça me stresse mais je vais mieux qu'au début. On a pas le choix d'attendre!!! Et s'il y a une suite, je ne pense pas que ça se fera tout de suite. Peut être dans quelque semaines, je ne sais pas.

Cordialement

Par **cocarpentier**, le **27/01/2009 à 17:35**

Merci pour votre réponse rapide, je pense que vous avez bien fait d'écrire, malheureusement pour moi, pour le moment je ne peux pas faire la même chose dans le sens où d'après ce qu'ils m'ont dit je devrais être convoquée au commissariat pour surement prendre un savon (justifié), et cela très très vite. J'ai en fait "volé" pour 3€98 de marchandises. Même si cela reste minime J'ai aussi honte que peur des suites surtout que je n'en ai parlé à personne de mon entourage. Une chose est sûre c'est qu'ils ont rempli un formulaire qu'ils ne m'ont pas fait signer. Je voulais payer la marchandise mais ils ont voulu la garder. Je ne sais pas quoi en penser. S'il vous plait, tenez moi au courant si suites il y a pour vous car je pense être logée à la même enseigne que vous.

Cordialement

Par **frog**, le **27/01/2009 à 17:38**

Entre la date des faits et une convocation par un OPJ pour audition, il peut facilement s'écouler quatre semaines, surtout dans le cas d'une affaire d'une aussi grande importance et priorité. :)) Et encore, ça, c'est si convocation il y a.

Par **cocarpentier**, le **27/01/2009 à 18:00**

Merci Frog pour cet info.

Cordialement

Par **lola**, le **22/02/2009** à **20:13**

Si je peux aider quelqu'un je souhaite continuer à poster des messages, donc cela fait maintenant un mois jour pour jour que j'ai été interpellé dans cet hypermarché et je n'ai toujours aucune nouvelle concernant cette affaire.

Je reviendrais poster un message dans quelques temps pour vous tenir au courant.

Par **la brune**, le **03/03/2009** à **14:06**

Bonjour,

Ton histoire est semblable à la mienne... Aujourd'hui me sentant mal en allant faire mes courses à Auchan, j'ai volé pour 26 euros de maquillage. A la sortie de caisse, le vigile m'a demandé de le suivre, une plainte simplifiée à été faite, j'ai signé, et j'ai payé. Je me sens très mal, j'ai peur de recevoir quelque chose. Je ne suis pas fière d'écrire cela, je ne me reconnais pas...

J'aimerais savoir si au jour d'aujourd'hui tu as reçu quelque chose?

J'ai peur...

Par **Lola**, le **04/03/2009** à **08:08**

Bonjour,

J'étais paniqué comme toi au début et puis ensuite j'ai relativisé, c'est la première fois que j'ai fait ça, je n'ai donc pas d'antécédents. Tu as payé ton maquillage donc honnêtement tu ne devrais pas vraiment avoir d'ennuis si ce n'est recevoir une convocation pour te faire sermoner mais me concernant, à ce jour (4 mars 2009) je n'ai toujours rien reçu et les faits se sont passés le 21 janvier dernier.

J'espère t'avoir un peu rassuré.

Bon courage à toi.

Je reviendrais poster des messages si j'ai quelque chose de plus à t'apprendre.

Cordialement,

Lola

Par **la brune**, le **04/03/2009** à **17:56**

Merci de ta réponse!

J'ai vraiment honte...

Tu penses réellement que j'aurais une convocation? J'espère que non, je ne voudrais pas que mes parents soient au courant..

Merci

Cordialement M.

Par **Lola**, le **05/03/2009** à **08:01**

Je ne peux pas du tout répondre à ta question mais moi cela fait déjà plus d'un mois que ça s'est passé et je n'ai toujours rien reçu. Si c'est ta première fois et que tu as payé je ne pense pas que tu reçoive quelque chose mais je ne peux pas te le certifier.

Me concernant j'ai envoyé une lettre au procureur pour expliquer à quel point j'ai honte et que je regrette mon geste. En espérant que ce soit en ma faveur.

Je saute sur le courrier tous les jours pour pas que mon ami puisse tomber sur ce courrier s'il y a mais jusqu'à aujourd'hui je n'ai rien reçu et je continue de croiser les doigts.

Ne panique pas, il ne devrait pas y avoir ou quasiment pas avoir de grande conséquence.

Courage, que ça te serve de leçon, moi c'est le cas mais franchement étant donné que c'est ta première fois tu n'auras certainement pas de suite mais surtout il ne faut pas recommencer mais ça je suis sûre que tu l'auras compris tout comme moi.

Enfin j'espère ne pas trop m'avancer dans ce que je dis. Moi j'ai toujours peur de recevoir quelque chose mais à ce jour je suis plutôt confiante.

Cordialement.

Par **la brune**, le **05/03/2009** à **13:19**

Merci de tes réponses et de me rassurer.

Oui cela m'a bien servi de leçon, c'est horrible de repenser à ce que j'ai fait. Par contre je ne pense pas que je vais écrire au procureur parce que je ne sais pas à qui m'adresser et à quel procureur. Donc à qui as tu adressé ta lettre?

En tout cas je croise les doigts j'espère que l'on recevra rien!

Cordialement

Par **Lola**, le **05/03/2009** à **21:22**

J'ai adressé ma lettre tout simplement au procureur de la République au Tribunal de Grande Instance de ma ville.

Je pense que c'est là qu'il faut l'envoyer, si ce n'est pas le cas, j'espère qu'ils font suivre le courrier mais dans tous les cas cette lettre a soulagé ma conscience.

J'espère également qu'on ne recevra rien ni l'une ni l'autre.

Bon courage et t'en fait pas, il ne faut pas que ça t'empêche de dormir. J'étais comme toi au début. ça a durer quelques jours et ensuite j'ai tout relativiser.

Je sais que je ne risque pas grand chose. Ce n'est pas une convocation par un OPJ pour me faire sermoner qui me fait peur ou de payer une amende, je paierais de toute façon quoique ça coûte. Ce qui me fait le plus peur c'est que ce soit mon ami qui tombe sur un courrier et j'ai peur de le décevoir. Je n'ai toujours pas assumer mon geste auprès de mes proches et je ne crois pas être capable de le faire.

Mais le principal c'est que la leçon est retenue et je ne recommencerais pas. Et je me suis pas mal renseigné sur Internet, j'ai lu pas mal de trucs et je crois pas qu'on risque bcp voir qu'on ne reçoivent rien.

Courage!!!

Par **novice75**, le **06/03/2009** à **08:54**

Bonjour à tous,

Bonjour Brune et lola,

Pour vous rassurer totalement, vous n'aurez aucune nouvelle du parquet dans vos affaires.

En effet à partir du moment ou vous payez les articles "non déposés à la caisse" le préjudice du magasin est "NUL" donc il est impossible pour un procureur de vous reprocher un délit quelconque !!!!!!! En effet cela s'appelle un flagrant délit soit etre pris le fait ! Lola vous n'auriez jamais du envoyer votre lettre au procureur car la reconnaissance de votre "infraction" est restée dans le service de sécurité du magasin. C'est en cas d'une récidive c'est à dire si vous avez une nouvelle fois affaire à ce type de contrôle que le magasin refusera la transaction d'arrangement et alors vous aurez affaire directement à la police qui enregistrera la plainte pour vol en "flag" si la somme est conséquente vous serez jugés en comparution immédiate devant une chambre correctionnelle.....

Une fois pour toute arreter de vous "masturber" l'esprit pour un simple "oubli".....

En revanche ne recommencez pas !!!!!!!

mais une question me taraude ! comment avez vous été repérées ?

merci pour votre réponse

Par **Lola**, le **06/03/2009** à **09:50**

Merci novice75.

Domage pour la lettre mais tant pis elle est partie. A partir du moment où les vigiles m'ont dit que je pouvais écrire au procureur dans les 72 heures seulement après mon interpellation je

l'ai fait pour ma conscience et trop ignorante sur le sujet et les suites probables.

Et si je me suis fait prendre c'est parce que je suis trop bête pour ne pas avoir été plus discrète face aux caméras de surveillance.

Enfin c'est clair que je ne recommencerais plus. Trop peur, trop honte et de toute façon ça ne se fait pas de voler. Si tout le monde faisait la même chose que nous le monde irait encore plus mal que maintenant. C'était vraiment n'importe quoi. Je ne veux pas donner le mauvais exemple à mes futurs enfants.

C'était vraiment nul. La leçon est retenue.

Par **novice75**, le **06/03/2009** à **10:10**

Re à tous,

merci pour cette précision Lola,

Vous placez votre réaction sur un plan moral.... et c'est un domaine dans lequel je ne veux pas rentrer. Le bien le mal, le voleur de bonbons jugé en Flag dans les 24 h condamné à 3 ou 6 mois de prison ferme alors que l'HOMME POLITIQUE député maire suite à des abus de bien sociaux pour 3 ou 4 millions d'euros aura une instruction de 10 voire 15 ans pour cette affaire et si il est jugé il sera peut-etre condamné à "du surcis" Allez trouver un semblant de justice là dedans !!!!

Il est vrai que pour le vol de produit de beauté il est difficile d'évoquer un cas de force majeure... Mais je me souviens d'une affaire ou une mère de famille dans de graves difficultés avait été relaxée par un juge suite à un vol de produits alimentaires pour un montant de plus de 100 euros... Mais je crois que hélas le parquet avait fait appel

Par **Lola**, le **10/07/2009** à **16:02**

Toujours pour rassurer quelques-un....

Nous sommes le 10 juillet 2009.... le fait s'est passé le 21 janvier 2009 soit presque 6 mois plus tard et je n'ai toujours pas de nouvelles de tout ça.

Par **la brune**, le **11/07/2009** à **13:14**

Ouf j'ai eu peur sur le coup.. Merci de nous en maintenir informé!!! Pour moi c'est pareil je n'ai toujours rien eu et cela fait 5 mois.

Merci!!!!!!

Par **Marie bie**, le **28/01/2010** à **19:03**

Bonjour , avec une amie nous avons manger des bonbons dans un supermarché et nous

avons repose le paquet, (bonbons en vrac a 1€80) nous avons ete interpellée a la sortie de la caisse par quelqu'un de la sécurité et nous avons eu une procedure simplifiée et ils nous ont laisse sortir . Je precise que nous sommes mineures . Que risque t on ? Nos parents seront ils au courant ? Merci de répondre . Marie

Par **lilou**, le **08/04/2010** à **18:43**

Je voulais savoir moi aussi j'ai commis un vol de 9.95 euros et les responsables du magasin ont fait un constat de vol et ils m'ont dit qu'il serait envoyé au procureur... si jamais je reçois une convocation du procureur il faudra que j'aille où???

Merci de me répondre assez vite s'il vous plait

Par **Marie bie**, le **08/04/2010** à **18:54**

Bonjour, moi depuis le mois de Janvier j'ai rien reçu ... Après peut etre que sa joue sur le montant mais je pense que si c'est la premiere fois t'auras pas de convocation, juste un avertissement ou quelque chose comme sa ou peut etre rien ... Quand je l'ai fait au mois de Janvier , le vigile m'a dit que ça va se compter en mois .. J'espere ne rien recevoir :\$

Par **lilou**, le **08/04/2010** à **18:56**

parce que le truc c'est que je n'ai pa envi d'en parler a mes parents et je voudrais pas qu'il le découvre et je suis majeur

Par **Marie bie**, le **08/04/2010** à **18:59**

Par contre ça je sais pas, je suis mineure, je voudrais pas non plus que mes parents le sache :/ . Mais tu dois pas être convoquée pour une première fois si tu reçois quelque chose c'est juste un avertissement je pense ...

Par **lilou**, le **08/04/2010** à **18:59**

parce que le truc c'est que je n'ai pa envi d'en parler a mes parents et je voudrais pas qu'il le découvre et je suis majeur

Par **lilou**, le **08/04/2010** à **19:00**

mais en gros je vais quand meme recevoir un courrier?

Par **Marie bie**, le **08/04/2010** à **19:01**

Je sais pas du tout, ça fait genre 3 mois pour mon truck et j'ai rien reçu ... Surveillance quand même la boîte aux lettres :)

Par **lilou**, le **08/04/2010** à **19:02**

tes sérieuse 3mois?!!!!
mais tu as volé pour pas beaucoup d'argent c'est peut-être pour ça tandis que moi j'ai volé pour 9.95euro

Par **frog**, le **08/04/2010** à **19:03**

Pour 10 balles, tu n'auras pas de nouvelles de l'affaire.

Par **lilou**, le **08/04/2010** à **19:04**

vous êtes sur? je ne vais pas recevoir de courrier parce que je stress trop mais c'est de ma faute

Par **Marie bie**, le **08/04/2010** à **19:04**

Bah oui c'était le 20 janvier dans ces eaux là ... Ouai mais moi je suis mineure aussi et si tu reçois un courrier ça sera sûrement à ton nom puisque t'es majeure . Il t'ont dit quoi dans le magasin?

Par **Marie bie**, le **08/04/2010** à **19:05**

Et moi nan plus j'aurais rien !?

Par **lilou**, le **08/04/2010** à **19:06**

le gas a rempli un formulaire en disant que j'avais volé (c'était un constat de vol) et il m'a di

que cela serai envoyé au procureur, que ce ne serai pas marqué dans mon dossier sauf si rssidives. il m'a di aussi que je serai peut-être convoqué au tribunal mais c'était pas sur qu'il était pas au courant de la procédure

Par **Marie bie**, le **08/04/2010** à **19:10**

Ouai moi il ma dit pareil sauf qu'ils ont appelé la police mais il ont pas voulu venir pour même pas 2€ donc ils ont fait une procédure simplifié et ils m'ont dit soit le procureur laisse tombé et je reçois rien, soit je reçoit un avertissement ..

Par **lilou**, le **08/04/2010** à **19:11**

mais tu es mineur?

Par **lilou**, le **08/04/2010** à **19:14**

Marie bie si tu es mineur c'est normal qu'il appel la police c'est ce que le ga m'a expliqueé

Par **Marie bie**, le **08/04/2010** à **19:15**

Oui oui je sais mais a la limite si mes parents savent rien je m'en fou , pis j'ai compris la leçon ...

Par **lilou**, le **08/04/2010** à **19:16**

oui je crois que ce que l'on craint c'est les parents j'espère que je n'aurais pas de courrier

Par **Marie bie**, le **08/04/2010** à **19:19**

Oui trop ./ toi t'es majeure aussi moi si mes parents veulent me punir de quelque chose jpeux pas l'éviter :(

Par **lilou**, le **08/04/2010** à **19:21**

oui je suis majeur mais je vis encore sous leur toit donc s'ils veuelent me punir je l'éviterai pas

aussi/ je suis trop en stress ca va me rendre malade

Par **Marie bie**, le **08/04/2010** à **19:23**

Pareil, le premier mois j'avais peur de rentrer et de voir mon pere dans la cuisine avec la lettre dans la main ^, bon la je suis en vacances donc jpeux récupérer le courrier mais bon ... J'y pense encore .. depuis 3 mois :(

Par **lilou**, le **08/04/2010** à **19:24**

O purée c'est trop flippant ca me fou trop mal mais sincérement tu pense que pour environ 10euro je vais recevoir qqch?

Par **guillaume**, le **21/04/2010** à **23:40**

Bonjour, aujourd'hui j'ai volé un disque dur et une souris a carrefour d'une valeur de 150E.. Je ne sais pas du tout ce qui m'a pris, je regrette vraiment surtout que j'avais de quoi me payer ce disque..

Comme vous les vigiles m'ont interpellés, m'ont fait signer une reconnaissance de vol et ont appelé la police pour une vérification d'identité.

L'un des agents a dit que le papier serait envoyé au procureur, est ce que c'est vrai ?

C'est la premiere fois que je vole et je ne recommencerais plus jamais ca c'est sur.. Je n'ai aucun antécédents judiciare.

Par **Mich94**, le **06/05/2010** à **20:54**

Je me permet de dépoussiérer ce vieux sujet pour savoir de la part de l'intéressée (Lola) si finalement elle a eu des nouvelles de l'affaire ou pas ?

La plupart des personnes ouvrent des sujets, recueillent des infos et disparaissent sans plus donner de nouvelles, c'est dommage !

Par **Cherise**, le **03/08/2010** à **18:59**

Bonjour,

Je suis majeure et aujourd'hui j'ai volé à carrefour pour la première fois des produits de beauté pour une valeur de 5,80 euro. Bon je me suis fais reperé par un vigile habillé en civil, et ils m'ont interpellé à la sortie. Ils m'ont ammené dans leur petite pièce, m'ont demandé ma

carte d'identité et m'ont fait signé un papier attestant que je ne contestais pas le fait que j'avais volé et que j'avais payé les objets volés . Ils m'ont bien dit que le papier serait envoyé au procureur (ils m'ont même montré l'adresse inscrite directement dessus) et que j'allais recevoir une convocation blabla, par contre ils m'ont pas parlé des 15 jours pour écrire au procureur.

Le fait est que je pars Lundi pour le Canada jusqu'en mai 2011 pour mes études.

Vous pensez vraiment que je vais recevoir une convocation pour un premier vol de moins de 6euro et en ayant réglé les articles volés ?

Car les billets d'avion coûtent très chers et mes parents vont hurler s'ils doivent m'en payer pour revenir en France pour me faire sermoner par un procureur ..

Dois-je m'inquiéter ?

Par **Mich94**, le **03/08/2010** à **19:55**

Honnêtement; vu la somme en jeu, je ne pense pas que tu aies un motif de t'inquiéter. A mon avis l'affaire sera classée sans suite. Ceci dit, je ne suis pas experte...

Par **jeetendra**, le **03/08/2010** à **20:28**

Bonjour, il n'y a pas de quoi se tracasser, si l'objet dérobé est remboursé ça s'arrête là, le Ministère Public à d'autre chat à fouetter (délits plus graves), si ça se répète c'est moins bon (il y aura rappel à la Loi par un OPJ), donc un signalement au Parquet, ne recommencez plus, par contre attention (qui vole un oeuf, volera un jour un boeuf), cordialement.

Par **Cherise**, le **03/08/2010** à **20:37**

Ah, merci pour les précisions, je me sens mieux !
Alors là c'est sûr je ne revole plus jamais jamais !

Par **hontebibine**, le **22/08/2010** à **19:11**

bonjour Lola,
je souhaite savoir si vous avez eu des suites?
Merci

Par **peace45**, le **18/12/2010** à **01:22**

Bonjour,

j'ai vu que ce message a eu beaucoup de réponses, donc j'espère en recevoir une à ma question aujourd'hui.

J'étais dans une grande surface il y a quelques jours, et sans savoir ce qui m'a pris, j'ai volé du maquillage (5 fards à paupières) sans même en regarder le montant. J'ai 23 ans et c'était la première fois que je faisais ça (si on oublie le vol de bonbons quand j'avais 11 ans) et je me suis faite prendre. Les vigils m'ont fait signer une déclaration avec l'annotation "je reconnais les faits" et m'ont demandé de payer pour la marchandise, ce que j'ai fait. La police n'a pas été appelée. Je m'inquiète car la plupart des réponses ici étaient "pour 10 euros, ils ne t'arrivera rien" hors, j'en ai eu pour 54 euros. Pour moi c'est une grosse somme, je me dit peut-être pas pour le magasin, mais je ne peux m'empêcher de penser qu'il y aura des suites...j'ai très peur, surtout que je vis aux US et que je ne suis en France que pour les fêtes de Noel...je ne veux pas que cela finisse sur mon casier judiciaire et ait des conséquences sur mon visa (je n'y connais rien de ce côté, je ne fais que supposer)

Pensez-vous que je puisse avoir des problèmes? je ne voudrais pas être convoquée au tribunal alors que je ne serai même pas dans le pays.

Merci beaucoup de votre aide,

Peace45

Par **Didid**, le **24/02/2011** à **15:49**

Je me permet sur le sujet de LOLA de savoir de la part de l'intéressée si finalement elle a eu des nouvelles de son affaire ou pas ?

Des personnes ouvrent des sujets, recueillent des infos et disparaissent sans plus donner de nouvelles, c'est vraiment dommage !

Merci Lola

Par **mari80**, le **02/07/2011** à **16:25**

slt a tous. jai vole dans un magasin pour la maudite somme de 20euro. j'avais pas de koi payer et on a appelle la police j'ai signe et on m convoquera. kesce ki maten?

Par **amajuris**, le **03/07/2011** à **11:08**

si vous voulez une réponse évitez d'écrire votre message en langage sms.

Par **nalizah**, le **20/08/2011** à **18:14**

Bjr a tous

J'ai vole 4 cuillere en bois au magasin electrodepot sous la somme de 2,89.je fait peur et honte parce qil a photocopie ma piece d,identite et il fait remplir aussi une formulaire.il ma dit aussi que ce document enverrait au procureur.mais keske je fait?jarrive pas a dormir parce ke c la premieree fois que je vole un truc rien comme ca.je ne jamais recommerei ca.merci de me repondre rapidement mes amis

Par **nalizah**, le **20/08/2011** à **18:15**

Bjr a tous

J'ai vole 4 cuillere en bois au magasin electrodepot sous la somme de 2,89euros.je fait peur et honte parce qil a photocopie ma piece d,identite et il fait remplir aussi une formulaire.il ma dit aussi que ce document enverrait au procureur.mais keske je fait?jarrive pas a dormir parce ke c la premieree fois que je vole un truc rien comme ca.je ne jamais recommerei ca.merci de me repondre rapidement mes amis

Par **chabineda**, le **14/10/2012** à **19:38**

bonjour a tous,

moi j'ai volé un crayon pour les yeux et un maquillage paupiere pour la somme de 18.45 euros j'ai été attrapé mais j'ai pas eu la procédure que vous, on m'as juste dit d'aller payer, je l'ai fait l'air de rien mais le pire c'est que ces truc la je l'ai oublier dans mon sac car je l'ai voulais pas !

c'est une honte affreuse car c'est aussi la premiere fois que sa m'arrive! le pire c'est que on me dit que j'ai volé 4 articles de maquillages hors on a trouvé deux alors avec les vigils ont a recherché les deux autre manquants l'air de rien. frenchement c'est vraiment stupide ce genre de choses a forte valeur rajouté!